

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **13 février 2024, à 15h30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Denise Corneau et messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson et Noël Picard

Sont absents : Madame Marie-Céline Hébert et Monsieur Gilles Payer

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Liette Quenneville est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été transmis conformément aux articles à tous les membres présents sur le territoire par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01).

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lodge du Centre touristique du Lac Simon
4. Mandat de soutien au Comité intermunicipal pour 2024 dans le projet minier La Loutre
5. Période de questions
6. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2024-02-20840

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 15H37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-02-20841

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Lodge du Centre touristique du Lac-Simon

2024-02-20842

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité a reconnu par le règlement 2021-04 la valeur patrimoniale du Lodge du Centre touristique du Lac-Simon, anciennement de la Singer, propriété de la Société des établissements de plein air du Québec, situé au 1216, rue Principale à Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE Lodge du Centre touristique du Lac-Simon est d'intérêt patrimonial, en raison de ses valeurs historique, architecturale et paysagère;

CONSIDÉRANT QUE la population a signifié sa volonté de voir ce bâtiment emblématique restauré et de nouveau accessible au public;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration de Patrimoine Papineau qui demande au Conseil d'effectuer les représentations nécessaires pour assurer la conservation et l'ouverture de ce bâtiment patrimonial;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel demande l'appui de la MRC de Papineau dans sa démarche afin de préserver le Lodge du Centre touristique du Lac-Simon bâtiment patrimonial;

QUE monsieur le Maire, soit mandaté à faire les représentations nécessaires auprès des différents ministères afin de conserver la valeur patrimoniale du Lodge du Centre Touristique du Lac-Simon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Mandat de soutien au Comité intermunicipal pour 2024 dans le projet minier La Loutre

2024-02-20843

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel s'est joint à l'Alliance des municipalités Petite-Nation Nord, afin de devenir "une force politique" qui fait face au boom minier dans notre secteur, plus particulièrement au projet de mine de graphite La Loutre de l'entreprise Lomiko Metals;

CONSIDÉRANT que le comité "Alliance des municipalités Petite-Nation Nord prévoit différents coûts tel que des frais de soutien, frais d'étude ou frais d'expertise au montant de 72 0000\$ plus taxes qui sera divisé comme suit, Lac-des-Plages 24 000\$ Duhamel 24 000\$, St-Émile-de-Suffolk 10 000\$, Lac-Simon 7 000\$ et Chénéville 7000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Plages a pris en charge la comptabilité dans ce dossier;

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Duhamel autorise la direction à en faire les paiements à la municipalité de Lac-des-Plages à la réception des factures.

QUE la dépense soit prise à même le surplus libre #GL 59-11000-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU

QUE la séance et est levée à 15h43.

David Pharand
Maire

Liette Quenenville
Directrice générale et greffière très.